



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**



35/08/26

Bordeaux, le 10 août 2026

Monsieur le Maire

Mairie
1, place Pierre de Brach
33450 MONTUSSAN

Objet : Modification n°2 du PLU de Montussan

Dossier suivi par : Evanguelia Montarnier- 05 56 999 118
evanguelia.montarnier@cma-nouvelleaquitaine.fr

Monsieur le Maire,

La révision n°2 du PLU de Montussan a pour objet de répondre aux demandes de la Chambre d'Agriculture en apportant de légères modifications au règlement qui permettent d'assouplir les dispositions réglementaires vis-à-vis des agriculteurs.

Ces modifications mineures ne modifient aucune des dispositions de fond du PLU, aussi, j'ai le plaisir d'émettre un **Avis Favorable** à cette déclaration révision n°2 du PLU de la commune de Montussan.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sincères salutations.

Nathalie LAPORTE,

Présidente de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat Région Nouvelle Aquitaine
Gironde



NOUVELLE-AQUITAINE

GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE NOUVELLE-AQUITAINE
GIRONDE

46 rue Général de Larminat - 33074 Bordeaux cedex | 05 56 999 100 |
f @ in X v • www.cma-nouvelleaquitaine.fr - Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020